

Généralités

Pour passer un contrat de maintenance, deux méthodes sont envisageables :

- pour des matériels neufs, la meilleure façon de faire jouer la concurrence est de juger les appels d’offres d’après le coût global de la prestation et de constituer un dossier de consultation unique aboutissant à deux contrats différents, l’un pour l’achat des matériels, l’autre pour la maintenance ;
- pour des matériels existants, il conviendra de lancer une mise en concurrence spéciale au marché de maintenance.

Le contrat de maintenance est constitué des pièces suivantes :

- l’acte d’engagement pour l’Etat et ses établissements publics autres que ceux à caractère industriel et commercial ainsi que pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- le cahier des clauses particulières (CCP) ;
- le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable aux marchés de fournitures courantes et services (brochure n° 2014 des JO).

Le présent modèle est un exemple de cahier des clauses particulières utilisable dans le cadre d’un marché public d’entretien et de maintenance d’installations de protection-sécurité.

Il conviendra de l’adapter aux spécificités physiques, mécaniques ou électroniques, de chaque installation.

L’ensemble des données quantitatives (durées, heures, montants, quantités, formules) n’est évoqué ici qu’à titre d’exemple et ne saurait faire foi.

Article 1^{er}. – Objet, définition des prestations et durée du marché

1.1. *Objet*

Le marché a pour objet l’entretien et la maintenance des installations de protection-sécurité du bâtiment ou des bâtiments sis au... (1) et dont les caractéristiques sont données dans l’annexe technique du présent CCP que complétera le titulaire du marché.

1.2. *Définition des prestations à assurer*

Le titulaire du marché s’engage à assurer la vérification, l’entretien et le maintien en bon état de fonctionnement et, si besoin est, la remise en état des installations. La maintenance est constituée des 3 types d’interventions suivantes :

1.2.1. *Maintenance préventive systématique*

Les visites et interventions de maintenance systématique ont pour but de réduire les risques de panne et de maintenir dans le temps les performances des matériels ou équipements à un niveau proche de celui des performances initiales. La fréquence de ces visites est de/an.

Au cours de ces visites, il est procédé à la réalisation des opérations mentionnées à l’annexe technique.

1.2.2. *Maintenance préventive conditionnelle*

Les interventions effectuées au titre de la maintenance, et qui résultent notamment des constatations faites lors des visites systématiques, ont pour objet le maintien en état de fonctionnement des matériels ou équipements.

(1) Indiquer l’adresse exacte.